

Epreuve 5 du socle

Précisions sur la partie dite « groupe » du « ballet combiné libre » du socle, afin de faciliter le jugement de la partie groupe dans le ballet combiné du socle.

Suite à la Question : Les nageuses peuvent – elles, dans cette partie « groupe », nager dans des directions et dans des sens différents ?

Réponse : oui à condition que les mouvements soient identiques et exécutés simultanément.

Explication : Les règles mentionnées dans le règlement page 170 et dans le document transmis par le département "synchro le 17 octobre 2008 intitulé "précisions annuel règlement 2008-2009 », permettent de conjuguer la relative liberté chorégraphique permise dans un « ballet combiné » avec l'objectif d'évaluer la capacité des nageuses à nager une épreuve collective.

Ces règles ne font en aucun cas référence au règlement du « programme technique ».

Rappel : Il est dit page 170.C "partie groupe" : Les éléments doivent être identiques, exécutés simultanément par tous les membres de l'équipe.

Tout mouvement acrobatique et figure de surface seront donc placés en dehors de cette partie.

Application : Les nageuses peuvent donc avoir des directions différentes dans les formations ou lors de changements de formations à condition que les mouvements soient identiques (même bras, même jambe, même tête...) et exécutés simultanément.

Une cascade n'est pas autorisée dans cette partie « groupe », et doit donc être placée en dehors.

Une figure de surface n'est pas autorisée dans cette partie « groupe ». Ainsi, afin d'éviter tout risque de pénalité, il est préconisé de placer en dehors de cette partie « groupe » tout élément susceptible d'être considéré comme une figure de surface, élément dans lequel les nageuses réalisent un dessin, en étant en position allongée en surface et en contact.